

Le 12 avril 2018



COMMUNIQUE

Objet : Des aides pour l'amélioration des logements
Réf : Com

Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) mise en place récemment par la Communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance, les propriétaires de logements achevés depuis plus de 15 ans peuvent être **accompagnés gratuitement dans les démarches de travaux d'amélioration de leur bien** (changer une chaudière, isoler, adapter une salle de bains, rénover un bien destiné à la location à l'année...).

L'intercommunalité a confié cette tâche à la société BONNIN-DEMARCHI, spécialiste en conseil technique et financier pour l'habitat, et organisé **plusieurs permanences** auxquelles chacun peut se rendre :

- Les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois, de 10h30 à 12h30 à Evian-les-Bains, 29 rue nationale.

La première permanence est programmée le mardi 17 avril 2018

- Les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis du mois, de 13h30 à 15h30 à Publier, Mairie (CCAS), place du 8 mai 1945.
- Le 1^{er} mercredi du mois, de 10h à 12h, en alternance à la Maison de services à Abondance et à la mairie de Châtel.

Les personnes ne pouvant être disponibles à ces dates peuvent contacter la société BONNIN-DEMARCHI au 04 56 48 00 11 (8h30-12h30 / 13h30-18h du lundi au vendredi) ou par mail : contact@bonnin-demarchi.fr.

Contact presse :

- Elisabeth Giguelay, vice-présidente en charge des services à la population - CCPEVA
elisabethgiguelay@hotmail.fr.

- Danielle BLACHE, Directrice des services – CCPEVA
Tél. 04 50 73 69 63 / danielle.blache@cc-peva.fr.